

## Session Plénière du 9 février 2023

### **RAPPORT N° 23.01.04 - Adoption de la charte de la participation citoyenne et lancement d'un nouveau plan d'actions de la Démocratie Permanente**

#### **Intervention de Michel CHASSIER**

Monsieur le Président, chers collègues,

Le sujet de la participation citoyenne revient régulièrement à l'ordre du jour de notre assemblée.

Cette recherche de nouvelles formes de participation citoyenne repose sur le même constat que vous rappelez en préambule, la désaffection des citoyennes et des citoyens pour les élections.

Mais quelle est la réponse que vous apportez ?

Permettez-moi de citer Berthold Brecht qui disait en 1953 après les émeutes ouvrières en RDA : « *ne serait-il pas plus simple pour le gouvernement de dissoudre le peuple et d'en élire un autre.* »

C'est une idée, avec les conseils du cabinet Mc Kinsey qui ont conduit M. Macron à organiser le fameux et fumeux « Grand débat », en utilisant des techniques bien connues d'animation de groupes, répandues depuis longtemps dans le monde de l'entreprise.

On pourrait dire la même chose de la convention citoyenne sur le climat qui représente un cran supplémentaire dans l'imposture.

J'ai eu l'occasion d'en parler ici-même en expliquant précisément son déroulé.

Rappelons que cette convention était co-présidée par :

- Thierry Pech, directeur général de Terra Nova,
- Laurence Tubiana, négociatrice de l'accord de Paris sur le climat.

Dans la démarche, les citoyens tirés au sort devaient recevoir une formation, évidemment orientée et fixant les limites des questions qui pouvaient être débattues.

C'est une constante que nous retrouvons dans toutes les formes de la démocratie participative, la mainmise des organisateurs et des sachants sur les simples citoyens.

C'est un peu comme si des « experts » venaient conseiller les électeurs avant d'entrer dans l'isoloir.

De même la co-construction régulièrement évoquée est au départ une technique managériale destinée à faire accepter le changement et à modifier les comportements.

En résumé nous regrettons que la démocratie participative soit le plus souvent une démocratie encadrée, une démocratie dirigée, une démocratie dans laquelle les citoyens ne peuvent pas librement exprimer leur opinion sur certains sujets.

En un mot le remède est pire que le mal, ces instances participatives n'intéressent finalement que très peu de nos concitoyens, je ne reviendrai pas sur les chiffres accablants des contributions recueillies sur toutes vos plateformes en ligne.

Vous parlez de « panels », il faut traduire en Français par « échantillon », vous nous proposez une démocratie échantillonnaire.

Il existe pourtant des outils qui permettent au peuple de s'exprimer directement, et notamment le référendum.

C'est pourquoi nous avons toujours soutenu, bien avant les Gilets jaunes, l'idée d'un référendum d'initiative populaire, qu'on régulièrement repoussé tous les gouvernements.

Il est qu'en 2005 les Français ont rejeté sans ambiguïté la constitution européenne, qui leur quand même été imposée, et il n'y a jamais eu de référendum depuis cette date

Il y avait pourtant une occasion avec cette réforme des retraites massivement rejetée par les Français.

La motion référendaire que nous avons déposée aurait mis le Président devant ses responsabilités en lui demandant de consulter le peuple français.

Or aucun des groupes représentés dans notre assemblée, parmi ceux qui se disent opposés à cette réforme, n'ont accepté de voter cette motion, bel exemple de tartufferie.

Pour conclure, je reviendrai au contenu de la Charte la participation citoyenne.

Au-delà des critiques que nous avons pu formuler, il manque tout même un élément fondamental dans cette charte, c'est une définition claire de la citoyenneté.

Si l'on se réfère aux textes, notamment la Constitution, sont citoyens français les personnes ayant la nationalité française et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Cela devrait être une évidence pour chacun d'entre nous, mais il aurait été souhaitable de le rappeler, car ce qui va bien sans dire va encore mieux en le disant.

A moins que cette omission ne soit volontaire, mais dans ce cas il faudra nous éclairer sur ce point.